

La solution pour redonner un aspect neuf à un enrobé et pour en améliorer la durée de vie

LES POINTS FORTS

USAGE

- Revêtement mono composant, prêt à l'emploi et applicable à froid
- Protège les surfaces contre les infiltrations d'eau, d'huile et de carburants
- Excellente adhérence et fort pouvoir couvrant
- Finition antiglissante avec un SRT > 55
- Résiste au trafic de véhicules légers
- Résiste aux UV et aux intempéries

EXPLOITATION

- Produit à l'eau sans odeur, non nocif, non irritant, non inflammable
- Application au rouleau
- Monocouche sur enrobé en bon état
- Séchage rapide (inférieur à 6 heures)
- Imperméabilisation du support







EASYRENOV

Revêtement de rénovation et de protection des surfaces bitumineuses







DESCRIPTIF TECHNIQUE

- Préparation à base d'émulsion et de résine co-polymères en phase aqueuse, de pigments, de charges minérales et d'additifs spéciaux
- Densité à 20°C : 1.64
- Aspect : liquide onctueux
- Couleur : noir en standard, rouge brique, bleu et ocre en option
- Conditionnement : seau de 20 kg

CONDITIONS D'UTILISATION

CONSOMMATIONS

20 kg de revêtement couvrent environ 25 m² (en fonction de la porosité et texture du support)

SUPPORTS

- Enrobé de plus d'un an, sec, propre et débarrassé de toute matière non adhérente et dépourvu de traces de corps gras
- Températures limites du support : 10°C < T < 40°C. Eviter de procéder à l'application en plein soleil
- Hygrométrie maxi : 80 %

MISE EN ŒUVRE

- Appliquer par temps sec
- Mélanger avec un malaxeur électrique pour homogénéiser le produit
- Commencer par la partie la plus élevée de la surface à couvrir
- Verser EASYRENOV en bandeau puis l'étaler au rouleau à poils moyen (14 mm) de façon linéaire pour ne pas laisser d'excédent de produit
- Permet la reprise du trafic piéton au bout de 6 heures et le trafic de véhicule léger au bout de 24 heures
- Nettoyage des outils au débituminant

SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT

- Stockage dans un endroit sec, ventilé, à l'abri du gel, du soleil et de toute source de chaleur
- Conservation : 12 mois à compter de la date de fabrication, dans l'emballage d'origine non ouvert
- Les emballages souillés, les produits de nettoyage et de rinçage sont des déchets à traiter selon la réglementation en vigueur

